

Élus présents : G. Estelle, B. Loison,

Excusés : E. Chiousse, B. Mathy

Agent : S. Valla

**But de la rencontre** : Définir des actions à mettre en place pour respecter le pacte de transition à signer

Sur les 32 mesures du Pacte nous en avons sélectionné 15 :

1. Se doter d'une politique d'achats publics responsables. Donner l'exemple en achetant local, en faisant travailler les entreprises locales si possible du village quand elles existent, faire appel à tous les prestataires de la commune. **Définir en amont un plan pour les achats responsables et prendre une délibération dans ce sens.**

Achats à faire :

- Des verres à vin et des flûtes en verre pour les cérémonies (Voir la cave au moment de sa fermeture), utiliser les éco-cup pour l'eau et les jus de fruits. L'agglo finance à 50 % des éco-cup avec Mairie de Vénéjan d'un côté et Agglo du Gard Rhodanien de l'autre). Finir le stock de gobelets en plastique.
  - Filtre pour l'eau du robinet pour améliorer son goût. (Brita filtre par exemple).
  - Bannir les bouteilles en plastique et acheter des bouteilles en verre pour mettre l'eau au frigo.
  - Acheter des stylos recyclables quand le stock actuel est fini.
  - Acheter du papier recyclé et l'utiliser pour imprimer des mails ou documents pas importants...?
  - Contacter le prestataire de la cantine pour lui demander s'il serait possible de livrer les repas dans des plats autres que des barquettes en plastique.
  - Demander aux parents de donner à leurs enfants des serviettes en tissu afin de réduire les déchets. Cela nous éviterait d'acheter des serviettes en papier. Mercredi, lors du vote du règlement cantine et garderie, soumettre cela aux autres élus et faire modifier le règlement.
  - Acheter des nappes en tissu pour les cérémonies.
  - Pour les espaces publics (moulin/chapelle, pumphtrack, place, boules/tennis, abribus... prévoir des poubelles urbaines différentes pour le tri afin de ne pas trouver les poubelles avec tous les déchets ménagers. Faire l'état des lieux de ce que nous avons. (Demander aux techniques). **Essayer de voir l'agglo pour des achats groupés.**
  - **Demander aux techniques de faire des lieux du matériel (panneaux, seaux, poubelles...) avant de lancer des achats.**
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques. Nous faisons appel déjà à l'Agence France Locale depuis 2017 qui est un établissement de crédit créé par des collectivités pour les collectivités. Les taux sont bas et négociés sur le marché obligataire. Pour certains projets nous pourrions par le biais de la Fondation du patrimoine lancer un financement participatif auprès de la population. (Par exemple pour améliorer la fontaine et/ou le lavoir).
  3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique (énergie renouvelable, éclairage public). Continuer à rendre les bâtiments communaux moins énergivores. Un travail est à faire sur les bâtiments de l'école, de la mairie. Changement des ampoules par des LED. Couper l'éclairage de la chapelle, du château en période hivernale.
  4. Proposer une alimentation locale et équitable à la cantine. En attendant de faire une cuisine sur place ou faire appel à un prestataire en liaison chaude, il faudrait agir sur le gaspillage alimentaire. FT18

5. Préserver les trames bleues, vertes et noires. Trames vertes et bleues concernent la préservation de la biodiversité (espaces Végétalisation de toiture, créer des espaces verts, gestion des eaux de pluie). Trames noires l'objectif est la diminution des éclairages la nuit.
6. Protéger la ressource en eau en la considérant comme un bien commun. Reprendre la maîtrise de l'eau par le biais du SIAEP ou par le biais d'une Régie intercommunale.
7. Mettre en œuvre une démarche à énergie positive : mettre des ombrières avec des panneaux photovoltaïques pour protéger les places du marché. Si possible refaire le toit des ateliers qui est en amiante avec des panneaux photovoltaïques (en cours de discussion). Procéder à l'isolation et à la protection des bâtiments de l'école par des ombrières.
8. Impulser une démarche collective de prévention et valorisation des déchets. Sensibiliser les entreprises de Vénéjan à cette démarche lors des rencontres annuelles. FT18. Dans ce cadre revoir la charte de la boîte à dons. Des personnes s'en servent pour y mettre des objets inutilisables. Il faudrait la réserver aux livres et aux jeux de sociétés. Mettre en avant qu'elle a été réalisée par des enfants. Voir le prestataire actuel, lui demander d'améliorer la qualité des repas afin que les enfants aient envie de manger. Gérer différemment les déchets alimentaires. Par exemple recenser sur le village toutes les personnes qui ont des poules ou autres animaux susceptibles de manger de la nourriture cuisinée. Leur proposer de venir la récupérer après la cantine en début d'après-midi. Cela diminuerait les déchets d'ordures ménagères. S'il reste des barquettes non consommées, cela ne semble pas normal. Il faut se poser la question de la bonne quantité commandée. Revoir les quantités à commander avec le prestataire.
9. Donner la priorité à la mobilité active FT15. Installer des portes vélos sur tous les parkings du village.
10. Limiter la place des véhicules individuels dans le centre. Rendre Grand-rue à sens unique, réduire son stationnement. Faire un règlement pour le stationnement sur toute la commune. Mettre en place du **covoiturage sur le village**. FT16.
11. Limiter la place de la publicité dans l'espace public. FT 22. Ne pas accepter de panneau d'entreprises sur des terrains communaux.
12. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant. Rendre accessible des lieux comme l'église, la chapelle, la mairie, la bibliothèque, trottoirs route de la gare... FT23
13. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participations, d'initiative citoyenne, de co-construction. Développer un comité citoyen et les rencontrer sur les sujets importants à mettre en place.
14. Accueillir dans la commune un berger et son troupeau pour entretenir les sous-bois et réduire les risques incendie à proximité des habitations. FT5. Voir avec Elora.
15. Élaborer une charte volontariste pour inclure le tissu associatif dans la démarche de développement durable de la collectivité.